

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent soixante-dix-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 22 octobre 2009 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 3 DÉCEMBRE 2009**

**Procès-verbal de la deux cent soixante-dix-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 22 octobre 2009 à 9 heures au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours - Département des sciences administratives	X	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 <sup>e</sup> cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure - Département des sciences administratives		X
DELISLE, Frédérique Étudiante - Maîtrise en gestion de projet	X	
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante - Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X ( <i>jusqu'à 11 h 35</i> )	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur - Département de travail social et des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur - Département de travail social et des sciences sociales	X ( <i>jusqu'à 12 h 10</i> )	
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante Baccalauréat en informatique		X
<b><u>OBSERVATEUR :</u></b>		
GAGNON, Serge Doyen de la formation continue et des partenariats	X ( <i>quitte à 11 h 15</i> )	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue au professeur Martin Robitaille qui débute son mandat au sein de la commission.

Le président rappelle la nouvelle du décès survenu il y a quelques semaines, de madame Marie Gérin, chargée de cours à l'Université et membre de la commission des études. Il propose un moment de recueillement en souvenir de cette personne qui était très appréciée de tous.

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-seizième réunion tenue le 10 septembre 2009
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Nomination d'un (1) professeur et de deux (2) personnes chargées de cours au comité de discipline
- 4.- Nomination de deux (2) professeurs au comité de la recherche et de la création
- 5.- Nomination de trois (3) professeurs à la sous-commission des études
- 6.- Nomination de deux (2) membres de la sous-commission de la formation des maîtres
- 7.- Test institutionnel de compétences de la langue française
- 8.- Avis au conseil d'administration relativement à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création* de l'Université
- 9.- Avis au conseil d'administration relativement à la révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010
- 10.- Demande de clarification concernant les modifications à l'offre de cours et aux procédures, ainsi que leurs impacts sur l'enseignement
- 11.- Avis au conseil d'administration relativement à l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme
- 12.- Période d'information et questions
- 13.- Prochaine assemblée
- 14.- Levée de l'assemblée

## **2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-seizième réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-seizième réunion, en tenant compte des modifications suivantes :

Au point 13 « Rôle de la commission des études au sein de l'UQO » : remplacer le nom du membre qui est cité, au début du premier paragraphe, par la mention suivante : « un membre » et ajouter, à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe, le passage suivant : « Dans tous les cas, le recteur réitère que son rôle est de transmettre, au conseil d'administration, les recommandations ou les avis exprimés par la commission mais qu'il ne peut se sentir lié par ceux-ci au moment où le conseil est invité à en disposer ».

## **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-seizième réunion, les suites régulières ont été données.

Il mentionne que le comité de candidature institué en prévision de l'octroi d'un doctorat honoris causa, comité qu'il préside, a été formé et qu'il se compose des personnes suivantes : Catherine Lanaris, Frédérique Delisle, Claudette Gatién (membre socio-économique du conseil d'administration), Éric Gosselin et Denis Dubé.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait le point en regard du processus d'adoption des modifications aux règlements généraux numéros 2 et 3 de l'Université du Québec pour lesquels la commission des études a déjà exprimé un avis.

Il informe les membres de la recommandation favorable du Conseil des études concernant l'extension, à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information.

Il rappelle aux membres que le prix d'excellence en administration pédagogique sera remis à la professeure Madeleine Lussier dans le cadre de la Collation des grades qui se déroulera à Gatineau, le 9 novembre 2009.

## **3.- Nomination d'un (1) professeur et de deux (2) personnes chargées de cours au comité de discipline**

Le secrétaire général rappelle aux membres que le comité de discipline a pour mandat d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude et de falsification de documents, en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude. C'est d'ailleurs ce règlement qui détermine la composition ainsi que la durée des mandats.

Sur les huit membres qui composent le comité, trois ont vu leur mandat prendre fin. Il s'agit d'un professeur, monsieur Mario Lepage, et de deux personnes chargées de cours, messieurs André Régimbald et Pascal Sergent. Ces personnes ont d'ailleurs signifié leur intérêt à voir leur mandat renouvelé.

Suite à l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs et des personnes chargées de cours, deux professeurs ont signifié leur intérêt à devenir membre du comité et six personnes chargées de cours.

La commission des études est donc invitée à procéder à la désignation de trois personnes au comité de discipline, soit en renouvelant, totalement ou partiellement, le mandat de ces trois membres susnommés, soit en désignant de nouveaux membres parmi la liste des personnes énumérées en séance par le secrétaire général et qui ont signifié leur intérêt à siéger sur ledit comité.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1976 concernant la nomination d'un (1) professeur et de deux (2) personnes chargées de cours au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

#### 4.- Nomination de deux (2) professeurs au comité de la recherche et de la création

Le secrétaire général informe les membres que la commission des études doit procéder à des nominations au comité de la recherche et de la création, suite à l'appel de candidatures auquel il a procédé.

Les postes à combler sont ceux de :

Jean Quirion (perte de qualité) - tous les secteurs

Kamel Adı (fin de mandat le 4 octobre 2009) – secteur des sciences naturelles et génie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1977 concernant la nomination de deux (2) professeurs au comité de la recherche et de la création; laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- Nomination de trois (3) professeurs à la sous-commission des études

Le secrétaire général informe les membres que la commission des études doit pourvoir à des nominations à la sous-commission des études, sur recommandation du doyen des études, suite à l'appel de candidatures auquel il a procédé.

Les postes de professeurs à remplacer ou à renouveler sont les suivants :

- Alain Charbonneau, Département d'informatique et d'ingénierie (perte de qualité - sabbatique);
- Éric Gosselin, Département des relations industrielles (fin de 1<sup>er</sup> mandat);
- Francine Sinclair, Département des sciences de l'éducation (démission).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1978 concernant la nomination de trois (3) professeurs à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- Nomination de deux (2) membres de la sous-commission de la formation des maîtres

Le secrétaire général informe les membres que la commission des études est invitée à nommer deux membres à la sous-commission de la formation des maîtres sur recommandation du doyen des études, et ce, suite à la perte de qualité (sabbatique) de deux membres. De la même manière que dans le cas des comités mentionnés aux points précédents, un appel de candidatures a été effectué auprès des professeurs.

Les postes de professeurs à renouveler ou à remplacer sont les suivants :

- Michel Beaudoin (professeur membre d'un comité de programme relevant du conseil de module);
- Alain Charbonneau (professeur issu d'un département discipline impliqué dans un programme de formation à l'enseignement).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1979 concernant la nomination de deux (2) membres de la sous-commission de la formation des maîtres; laquelle est jointe en appendice.

Il est convenu de mandater le secrétaire général pour aviser les personnes dont la candidature n'a pas été retenue, et ce, pour chaque comité pour lequel la commission vient de désigner des personnes, de les remercier de leur engagement envers ces instances universitaires.

## 7.- Test institutionnel de compétences de la langue française

Lors de sa réunion du 19 février 2009, la commission des études approuvait un échéancier révisé en vue de la mise en œuvre de certaines dispositions de la politique linguistique de l'Université du Québec en Outaouais.

Cet échéancier comporte trois éléments portant sur les tests de compétences de la langue française :

- de demander au doyen des études de présenter à la commission des études les avantages et les inconvénients des principaux tests disponibles de compétences de la langue française et les seuils de réussite;
- de retenir, lors de la réunion de septembre 2009 de la commission des études, un test institutionnel de compétences de la langue française afin de vérifier la capacité des candidats à communiquer de façon efficace et de suivre les activités de l'Université, ainsi que d'y participer et d'y rédiger les travaux exigés;
- de fixer, lors de la réunion de septembre 2009 de la commission des études, le seuil de réussite du test institutionnel de compétences de la langue française (...).

Afin de faciliter la prise de décision de la commission des études, le décanat des études a procédé à une analyse, dont les résultats sont consignés dans un document remis aux membres. On y trouve des recommandations que le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études.

Le projet de résolution déposé en séance est modifié pour tenir compte des commentaires et avis exprimés par des membres. Il est notamment soulevé, à plusieurs reprises, des inquiétudes quant aux conséquences que l'exigence de ce test peut avoir sur les admissions, son échec étant susceptible d'entraîner un refus d'admission. On évoque, à titre d'exemple, le cas de candidats qui auraient une connaissance dite « intermédiaire », mais insuffisante, pour satisfaire aux exigences du test mais pour qui il pourrait être justifié de mettre en place des mesures assimilables à une propédeutique. Il est également question d'envisager, une fois admis, des mesures d'accompagnement des étudiants qui seraient en mesure de satisfaire, minimalement, aux exigences du test.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1980 concernant le test institutionnel de compétences de la langue française; laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Avis au conseil d'administration relativement à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université*

Le doyen de la recherche rappelle que le conseil d'administration adoptait, le 16 juin 2008, une mise à jour du *Plan stratégique de la recherche*.

Il faut rappeler que l'adoption du Plan stratégique par le conseil d'administration est une condition nécessaire à la présentation de candidatures au Programme des chaires de recherche du Canada et à la présentation de demandes de subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), des programmes de financement hautement compétitifs. Le Plan s'inscrit aussi dans une dynamique québécoise, car il permet de baliser les orientations stratégiques de l'institution auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Au cours des prochains mois, l'UQO soumettra de nouveaux dossiers aux programmes de financement d'initiatives de recherche. Certains de ces programmes utilisent une évaluation des dossiers qui repose en partie sur l'adéquation des projets soumis par l'établissement avec son plan stratégique de développement de la recherche. C'est en outre le cas du Programme des chaires de recherche du Canada.

À l'initiative du doyen de la recherche, le comité de la recherche et de la création propose certains ajustements au plan stratégique qui visent principalement une mise à jour des informations présentes dans la version actuelle. À noter que le Plan propose l'ajout d'un nouveau domaine en émergence : *la gestion des territoires et de la forêt*; ainsi qu'une acception plus inclusive du domaine *la santé psychosociale : enfance-jeunesse* en y inscrivant la dimension « famille ». Les révisions s'inspirent de la vision d'ensemble issue des consultations conduites dans le cadre de la planification du développement académique de l'UQO - Horizon 2014. Une rubrique a été ajoutée au Plan : *7. Mise en œuvre et évaluation du Plan*, pour diviser le texte.

Toutes les autres modifications visent l'actualisation de données (ex. corps professoral, programmes d'études).

Le projet de mise à jour du Plan tient compte des commentaires formulés par le comité de la recherche et de la création, ainsi que les commentaires reçus dans le cadre de la consultation conduite auprès des départements.

Un avis est donc sollicité de la part de la commission des études quant à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche* avant d'acheminer le dossier au conseil d'administration pour approbation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Mansseau, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1981 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création* de l'Université; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Avis au conseil d'administration relativement à la révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la lettre d'entente 2009-04 concernant la mesure transitoire à la suite de la lettre d'entente 2009-03 prévoit que, avant que ne soit enclenché le processus de répartition des postes prévu à l'article 8 de la convention collective de travail pour l'année 2010-2011, la répartition des postes entre les départements décidée par le conseil d'administration pour l'année 2009-2010, ainsi que la répartition par secteur disciplinaire des postes pour chaque département de l'Université, doit être discutée entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département réunis afin de proposer à la commission des études un projet révisé de répartition des postes, lequel ne devra pas remettre en cause la répartition des postes entre les départements ou la répartition par secteur disciplinaire des postes au sein de chacun des départements mais lequel devra préciser le site de travail des postes de professeur au sein de chacun des départements, et ce, en tenant compte des recommandations des assemblées départementales quant à ses besoins en ressources professorales par site de travail liés à la bonne marche et à l'orientation du département.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté d'un projet de répartition des postes intégrant le concept de site de travail avec l'ensemble des directions de département. Il présente les modifications aux principes directeurs qui ont permis d'introduire le concept de site de travail. De plus, il fait état des grandes lignes du projet en insistant sur la situation des quatre départements qui sont les plus significativement concernés par l'offre actuelle de programmes à Saint-Jérôme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1982 concernant un avis au conseil d'administration relativement à la



révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Demande de clarification concernant les modifications à l'offre de cours et aux procédures, ainsi que leurs impacts sur l'enseignement**

Des membres de la commission ont demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour en vue d'obtenir des informations relativement à ce dossier qui, selon eux, génère des inquiétudes chez plusieurs professeurs et directeurs de module. Ils s'interrogent en outre sur le rôle que pourrait ou devrait jouer la commission des études quant à un tel dossier qui semble toucher l'orientation générale de la planification des activités d'enseignement de l'Université.

Le doyen des études fait le point sur ce projet. Il indique que cette initiative découle de la volonté exprimée par le conseil d'administration de voir réduit le nombre d'activités d'enseignement afin de tendre vers la moyenne cible institutionnelle en matière d'étudiants par groupe. Dans ce contexte et en vue d'optimiser la capacité des étudiants à pouvoir cheminer dans leur programme d'études, il expose les éléments constituant les balises qu'il a proposées aux directions des modules afin de tendre vers une planification pluriannuelle des activités.

Tout en reconnaissant le mérite de l'approche, des membres indiquent leurs inquiétudes quant à la façon dont est perçue cette opération.

11.- **Avis au conseil d'administration relativement à l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la planification du développement académique de l'UQO, Horizon 2014, prévoit que le baccalauréat en administration soit offert à Saint-Jérôme.

Dans le contexte de l'ouverture prochaine du nouveau bâtiment qui abritera les activités de l'UQO à compter de l'hiver 2010, il est maintenant envisageable d'élargir l'offre de formation. En outre, des demandes pour une formation en administration à Saint-Jérôme sont régulièrement formulées. C'est dans ce contexte que l'hypothèse de l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme est formulée, et ce, à compter de l'automne 2010.

Bien entendu, pour que le programme puisse démarrer dans des conditions acceptables, il importe, entre autres, que des activités de recrutement soient menées le plus rapidement possible. C'est pourquoi il est souhaité que la décision d'ouvrir les admissions à ce programme à Saint-Jérôme puisse être prise, le cas échéant, dans les meilleurs délais.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a sollicité l'avis du Département des sciences administratives à ce sujet. En parallèle, le doyen des études a entamé des démarches auprès de la direction du Module des sciences de l'administration. Les avis recueillis sont déposés aux membres de la commission des études en séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Patrice Babineau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 277-CE-1983 concernant un avis au conseil d'administration relativement à l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

12.- **Période d'information et questions**

Le recteur informe la commission de l'état d'avancement du processus de révision de la Loi sur l'Université du Québec et de la consultation qui a été entreprise à cet égard. Il rappelle, dans ses grandes lignes, que ce processus vise à rendre autonomes les constituantes de l'Université du Québec, dans le respect du « patrimoine » de

L'Université du Québec acquis depuis les 40 années d'existence du réseau, notamment celui de l'accessibilité aux études supérieures. Il cite en exemple que le modèle proposé ferait en sorte que l'UQO n'aurait plus à faire approuver ses budgets par l'Assemblée des gouverneurs et rappelle les considérations qui ont mené à cette initiative des chefs d'établissement. Il fera le point sur le processus de consultation, à la prochaine séance de la commission, le 3 décembre 2009 et confirme que la commission des études aura la possibilité de donner son avis et d'adresser une recommandation au conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la démission du doyen de la formation continue et des partenariats, monsieur Serge Gagnon, et avise que le processus de remplacement est déjà en cours. Monsieur Gagnon va toutefois demeurer en poste jusqu'à la fin du présent trimestre. En réponse à une question d'un membre, il confirme qu'il n'est pas envisagé, à ce stade-ci, d'effectuer des changements à la description de fonction ainsi qu'au mandat du décanat, et ce, dans le contexte où la transformation du Bureau de liaison université-milieu en Décanat de la formation continue et des partenariats est encore récente.

Il mentionne que le conseil d'administration sera saisi, à sa séance du 9 novembre 2009, d'une recommandation quant à la détermination du nombre de postes de professeur, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010. Il en sera de même concernant l'ouverture des admissions au doctorat en psychologie, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ayant donné son accord, tel qu'il appert de la lettre reçue à cet effet, récemment.

Il dit demeurer en attente d'une décision du MELS concernant la majeure en muséologie.

Le doyen de la recherche avise que la semaine de la recherche se déroulera du 15 au 19 février 2010. Un comité a été mis sur pied pour voir à l'organisation de l'évènement.

### 13.- Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue pour le 3 décembre 2009 à 9 heures.

### 14.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 10.



Le président



Le secrétaire